

Procès-verbal / Conseil d'établissement

DATE : 26 janvier 2026

HEURE : 17 h à 18 h (*rencontre de 60 minutes qui précède l'AG)

ENDROIT : Salle du personnel

Présences (par ordre alphabétique)

Mme Kim-Eve Barette-Michel Membre parent Présidence
Mme Karine Ciccioli Membre parent
Mme Maryse Desnoyers..... Membre parent Secrétaire
Mme Mélissa Gohier..... Membre parent
M. Mathieu Larocque Membre parent

Mme Cynthia Bouly Directrice
Mme Carolanne Beaupré Membre personnel enseignant
Mme Kessandra Bélec membre service de garde
Mme Fany Daviault Membre personnel de soutien
Mme Marie-Josée Huot Membre personnel enseignant
Mme Mélanie Lachaine Membre personnel enseignant
Mme Judith Strauss..... Membre personnel enseignant

Absences

M. Mathieu Madran Membre parent Vice-présidence
Mme Mélanie Massie Parent substitut
M. Frédérick Morin Membre personnel enseignant

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

Il est 17h 19

2. Nomination d'un/une secrétaire

Maryse est nommée secrétaire.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour adopté. Proposé par : Kessandra Bélec

4. Vérification des présences et quorum

- Quorum = 4 parents

Il y a quorum.

5. Adoption et suivi au procès-verbal du 9 décembre 2025

Proposé par : Kessandra Bélec

6. Photos scolaires 26-27 - résultat du sondage

- Dans la cohue de décembre et le retour des vacances des fêtes, Cynthia a oublié de faire parvenir le sondage aux parents en lien avec les photos scolaires. Tous sont d'avis que la qualité d'Enfant Clic ne satisfait pas les attentes.
 - La ristourne du fournisseur sera reçue en mars prochain.
- Le choix d'un fournisseur ne relève pas du CÉ, la décision appartient à la direction. Dans le souci de trouver un fournisseur, puisqu'aucune date n'est encore réservée pour l'an prochain et que nous avons déjà soumis quelques pistes (Zirco photo, la Récré, mon petit Passeport) et Karine C mentionne le nom de la photographe de sa fille à la poly en Sports Études.
 - Cynthia nous fera parvenir par courriel son choix de fournisseur disponible et nous pourrons émettre une opinion ou réserve si quelque chose retient notre attention.

7. Grille-matière 26-27

La grille-matière est présentée, en résumé c'est sensiblement la même chose que les deux années précédentes. Il y a moins d'heures de mathématiques pour donner plus d'heures d'éducation physique et anglais, mais les heures de mathématiques sont intégrées au travers les compétences transversales et les projets.

Proposé par : Kessandra Bélec

8. Parole au représentant du comité de parents;

Mélanie Massie, qui devait occuper le rôle de parent substitut et assister aux rencontres du comité de parents du Centre de services, ne peut malheureusement pas être présente aux rencontres.

Lauralie Leroux, parent au sein de la communauté de notre école, occupe déjà un poste au conseil d'établissement de l'école secondaire Cap-Jeunesse et assiste aux rencontres du comité de parents. Bien qu'elle n'occupe pas de poste au sein de notre CÉ, elle se propose pour venir nous présenter un résumé des points discutés lors des rencontres du comité de parents et pour nous tenir informés de ce qui s'y déroule.

À l'unanimité le CÉ se réjouit d'avoir une personne présente aux rencontres et accès au contenu que Lauralie pourra offrir.

- Retour sur le PRIÉ (Plan de répartition des immeubles et des élèves). Présentation des enjeux liés à la capacité d'accueil pour les prochaines années, incluant un dépassement anticipé du nombre d'élèves. Des échanges ont lieu concernant les mesures transitoires possibles, le redécoupage, le transport scolaire ainsi que les projections à moyen terme, notamment la construction prévue d'une nouvelle école secondaire à l'horizon 2029-2030.
 - Dans le contexte il est mentionné qu'une fois l'école secondaire Prévost construite, le projet d'une école secondaire alternative refait surface pour 2028-2029. L'édifice Marchand (voisin de la polyvalente de Saint-Jérôme) serait envisagé. Une école alternative secondaire viendrait dans ce contexte « libérer » des places pour la clientèle du régulier.

9. Parole au SDG Adoption des règles de fonctionnement 26-27

Kessandra présente le document d'information destiné aux parents sur les règles et fonctionnement du service de garde. Des points sont mis de l'avant pour réitérer la situation.

La planification d'activités de qualité demande beaucoup de temps, depuis la mise en place de l'aide en classe, le choix d'activités clé en main est une option facilitante pour tous.

- Comme approuvé l'an dernier au CÉ, la journée pédago au retour des vacances de la période des fêtes (décembre janvier) n'offre pas de service de garde pour permettre à l'équipe de se prévaloir d'une journée de formation.
 - Le message avait clairement été communiqué aux parents dès le début d'année à cet effet. Un message courriel de la direction avait été transmis à toute la communauté. Un message courriel avait aussi été acheminé via l'adresse courriel du SDG. Malgré tout il semble que 6 familles aient tenté de recourir aux services de garde de diverses autres écoles au sein du centre de service.
- Rappel que malgré les activités payantes proposées, l'option de s'inscrire sans les activités est toujours proposé.

10. Tour de table

- Mélissa et Maryse, membre du comité financement informe brièvement la prochaine mise en place de la campagne de financement qui avait préalablement été approuvée par l'équipe école. Vente de café avec la collaboration de **J'en Sais** une petite entreprise locale de micro-torréfaction.
- Judith et Marie-Josée nous informent que la pièce « l'incroyable Mademoiselle C » est en préparation avec le 2e cycle. Le tout devrait être présenté l'avant-dernière semaine de février. Des discussions sont en cours pour voir s'il y a la possibilité de présenter au Méridien (salle devant l'école) ou sinon au gymnase.

11. Questions diverses

Aucune question

12. Levée de l'assemblée

Il est 17 h 58 (nous devons finaliser puisque l'assemblée générale débute au gymnase sous peu.

Proposé par Kim-Eve Barette-Michel

Kim-Eve Barette-Michel

Présidente du conseil d'établissement

Cynthia Bouly

Directrice

Loi 180, article 64

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.